

Lycée d'enseignement
général et technologique
Gustave Eiffel
Gagny

académie
de Créteil

éducation
nationale

Téléphone
01 43 02 80 36
Télécopie
01 43 02 90 21

Courriel
ce.0931272C@ac-creteil.fr

Site web de l'établissement
<http://eiffel-gagny.org>

Horaires d'ouverture
Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h30
Le samedi
de 8h30 à 12h00

Note à destination des parents d'élèves du lycée Gustave Eiffel

Cette note présente l'organisation de la fin d'année scolaire en attirant votre attention sur la date de fin des cours. Les élèves ont une obligation d'assiduité et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire : cela consiste à se soumettre aux horaires et aux programmes d'enseignement définis dans l'emploi du temps de l'établissement en référence à l'article L. 511-2 du code de l'éducation et en référence au règlement intérieur.

Pour les élèves actuellement en Seconde :

- Conseil de classe les **vendredi 1^{er} et lundi 4 juin**.
La fiche dialogue sera remise par le professeur principal après le conseil de classe.

Les familles en désaccord avec la décision du conseil de classe prendront rendez-vous **auprès du secrétariat des élèves dès la fin du conseil de classe pour un entretien avec la Direction** :
 - 2de 1 – 2de 2 – 2de 4 -2de 5 : rendez-vous avec M. Perlemoine le lundi 11 ou mardi 12 juin
 - 2de 3 – 2de 6 – 2de 7 – 2de 8 – 2de 9 – 2de 10 : rendez-vous avec M. Sursin le samedi 9, lundi 11 ou mardi 12 juin
- Le dossier d'inscription pour la classe de Première sera distribué par le CPE référent de la classe (cf. planning en 2^{ème} page). L'élève se présentera **obligatoirement** avec sa fiche dialogue.
- Remise des manuels le mardi 12 juin en salle 201 et 202 (cf. planning en 2^{ème} page)
- **Fin des cours le mercredi 13 juin.**
- Retour du dossier d'inscription complet au lycée Gustave Eiffel le **jeudi 14 juin en salle 15** (cf. planning en 2^{ème} page).

Les élèves qui ont demandé un changement d'établissement ou une 1^{ère} professionnelle connaîtront leur lycée d'affectation à la fin du mois de juin.

Les cours restent obligatoires après les conseils de classe.

Ils permettent de mieux préparer l'entrée en Première notamment pour les élèves en difficulté et conditionnent l'inscription en Première.